



Association nationale
pour la formation permanente
du personnel hospitalier

PARITARISME, SOLIDARITÉ, PROXIMITÉ

Tout savoir sur l'Anfh

SOMMAIRE

Principes et fondements	P. 3
Les valeurs de l'Anfh	P. 4
Ses missions	P. 5
Les dispositifs de formation	P. 6
Des actions de formation clés en main	P. 8
Informier les adhérents	P. 9
Outils des services RH	P. 10

L'Anfh en région
Un peu d'histoire

Principes & fondements

L'association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (Anfh) est une association loi 1901 agréée par le ministère de la Santé et des Sports depuis 2007.

Elle est aujourd'hui le seul OPCA du secteur public.

Sa raison d'être : collecter, gérer, mutualiser et optimiser les fonds qui lui sont confiés au titre de la formation professionnelle des agents de la FPH pour l'ensemble des établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents, mais aussi proposer aux établissements et aux agents les services permettant le déploiement d'une formation continue de qualité.

Depuis sa création en 1974, l'association a acquis une expérience et un savoir-faire reconnus qui en font aujourd'hui une référence en matière de formation professionnelle dans les secteurs sanitaire, social et médico-social.

Depuis 1974, l'Anfh s'engage à vos côtés pour proposer un accompagnement à la formation de qualité pour tous et toutes les professionnels de santé. Lors de leur publication en 1971, les lois Delors imposaient aux employeurs privés le financement de la formation professionnelle des salariés. Dans l'esprit de cette loi, souhaitant que les professionnels des établissements de santé puissent aussi bénéficier de cette « seconde chance », les fondateurs et notamment Pierre Raynaud, Guy Piau, Robert Chalavet et René Champeau fondent l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier en 1974.

À travers ses trois valeurs fondatrices, le paritarisme, la solidarité et la proximité, l'Anfh a su développer la formation continue, favoriser la promotion sociale des agents de la Fonction publique hospitalière et suivre les évolutions pédagogiques, sociales et technologiques au gré des décennies pour faire évoluer son offre et accompagner toujours mieux les établissements et les agents de la Fonction publique hospitalière en régions et sur les territoires.

Les valeurs de l'Anfh

1

Solidarité

L'Anfh œuvre chaque jour pour le partage des expériences, la mutualisation des fonds, la mise en commun des connaissances et pour renforcer l'égalité d'accès à la formation. Grâce à la mutualisation des fonds, tous les établissements peuvent bénéficier de services et de formations de qualité.

2

Paritarisme

L'ensemble des instances de décision et de consultation de l'Anfh est administré conjointement par les représentants des établissements et les organisations syndicales, à l'échelle territoriale, régionale et nationale.

3

Proximité

Avec 26 délégations territoriales regroupées en 16 délégations régionales, l'Anfh propose aux agents hospitaliers, aux établissements des services de proximité adaptés aux spécificités territoriales.

Ses missions

L'Anfh est l'OPCA de la Fonction publique hospitalière.
L'association collecte et gère les fonds consacrés à la formation.

Collecte, mutualisation & gestion des fonds

L'Anfh collecte les 5 fonds (Plan de formation, Fonds de mutualisation pour le financement des études promotionnelles, formation travailleurs ESAT, DPC médical et Congé de formation professionnelle – BC – VAE), apprentissage destinés à la Formation professionnelle tout au long de la vie (FPTLV) des agents de la Fonction publique hospitalière. Ces cotisations sont versées par les établissements adhérents pour le financement des actions de formation proposées aux agents dans le cadre du Plan de formation et du DPC médical, et par l'ensemble des établissements sous forme de cotisation obligatoire pour les Études promotionnelles et les dispositifs individuels de formation (Congé de formation professionnelle – CFP, congé pour Bilan de compétences, congé pour Validation des acquis de l'expérience – VAE). L'Anfh collecte et gère également les fonds de formation destinés à financer la formation professionnelle des travailleurs handicapés accueillis par les ESAT publics (4,8% de la masse salariale).

Information & conseil

L'Anfh informe et conseille les adhérents et leurs agents, et met en place des dispositifs d'accompagnement des établissements.

Développement de la formation

En organisant des actions de formation nationales et régionales, en proposant aux services de formation des outils méthodologiques dans le domaine de l'ingénierie pédagogique et de la gestion de la formation, l'Anfh participe au développement de la formation en établissement.

Partenariats

La mobilisation de financements externes constitue un levier important pour développer les formations et prestations en direction des établissements adhérents et de leurs agents. La recherche de subventions et partenariats est menée tant au plan national que régional, pour répondre au plus près des besoins.

La politique de partenariats engagée par l'Anfh permet d'inscrire son action dans les politiques régionales emploi-formation, de faire converger les initiatives des différents partenaires (OPCO, Carif-Oref...) et de mobiliser de nouvelles prestations au bénéfice des établissements et agents de la Fonction publique hospitalière.

Chiffres-clés

2150

établissements adhérents à l'ANFH

+ de 1 M

départs en formation au titre de l'agrément plan

16

délégations régionales

500

administrateurs bénévoles

54,9%

Taux d'accès à la formation

+ de 32,3 M

d'heures en formation au titre de l'agrément plan

26

délégations territoriales

Les dispositifs de formation



Actions du plan de formation

Développer les compétences avec la stratégie d'établissement

Les établissements doivent consacrer au financement des actions relevant du plan de formation au minimum 2,1 % du montant de leur masse salariale. Ce financement couvre le coût pédagogique, le remplacement des stagiaires en formation, sous certaines conditions, leur déplacement et leur hébergement. S'agissant d'une base minimale, les établissements peuvent dépasser ce minimum obligatoire.



Études promotionnelles

Accéder à un nouveau diplôme

Le Fonds de mutualisation pour le financement des études promotionnelles (FMFP) finance les Études promotionnelles. Il s'agit d'actions de formation permettant aux agents d'évoluer professionnellement dans la Fonction publique hospitalière grâce à l'obtention d'un diplôme. Elles donnent accès aux diplômes ou certificats du secteur sanitaire et social (liste fixée par arrêté du ministre de la Santé). Cette contribution représente 0,6 % de la masse salariale et est obligatoire.



Le CPF

Le Compte personnel de formation (CPF) a été instauré dans le secteur privé par la loi du 5 mars 2014, et dans les 3 Fonctions publiques par l'ordonnance du 19 janvier 2017 relative au Compte personnel d'activité (CPA), à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la Fonction publique.

L'Anfh a préparé le dispositif d'accompagnement des établissements afin d'en faciliter la mise en œuvre (mise en place d'une rubrique thématique « CPF » sur le site Anfh.fr, d'une plaquette de sensibilisation du CPF à destination des agents, d'un film d'animation pédagogique, d'un guide à destination des établissements sur le fonctionnement du CPF, d'une liste de questions/réponses...).



L'apprentissage

Depuis le 20 septembre 2021, le décret no 2021-1209 relatif au développement de l'apprentissage dans la FPH, permet de déployer de nouveaux moyens pour répondre aux besoins en personnel des établissements sanitaires et médico-sociaux. Dans ce contexte, l'Anfh a souhaité accompagner le développement de l'apprentissage dans le FPH, élargissant ainsi son champ d'action. Dans ce cadre, le soutien financier de l'Anfh, mobilisant les fonds mutualisés pour compléter la prise en charge sur les plans de formation des établissements, peut atteindre 50 % du total des coûts pédagogiques liés au recrutement d'un apprenti, dans la limite d'un plafond de 6 000 à 7 500 euros selon le niveau du diplôme préparé.

L'Anfh collecte des fonds destinés au financement de la Formation professionnelle tout au long de la vie (FPTLV) et du Développement personnel continu (DPC) des personnels employés par les établissements de la Fonction publique hospitalière.

L'Anfh favorise leur développement professionnel et personnel.



Dispositifs individuels

Accompagner les projets personnels: le Congé de formation professionnel (CFP)

Cette contribution est obligatoire et s'élève à 0,2% de la masse salariale. Elle finance le congé pour Bilan de compétences (BC) et le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) qui donnent aux agents de la Fonction publique hospitalière la possibilité de s'engager à leur initiative et à titre individuel dans un Bilan de compétences, un parcours VAE, ou de suivre des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles faisant partie du plan de formation de leur établissement.



DPC Médical

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les professionnels de santé doivent s'engager dans une démarche de DPC. L'établissement contribue au financement du DPC médical en y affectant un pourcentage minimum des rémunérations, via une contribution spécifique dont le taux est fixé à 0,5% pour un CHU et à 0,75% pour tous les autres établissements de santé. En adhérant à l'Anfh, l'établissement bénéficie pour ses personnels médicaux (hors pharmaciens et odontologistes) d'un financement supplémentaire versé via l'ANDPC.

Les professionnels de santé doivent satisfaire une obligation triennale de DPC en participant à des actions relevant de la formation continue, de l'évaluation des pratiques professionnelles et de la gestion des risques.



Formation continue des travailleurs handicapés des ESAT¹

Le ministère du Travail et le ministère des Solidarités et de la Santé ont chargé l'Anfh de collecter et mutualiser, auprès des ESAT cotisant à l'Anfh, la contribution globale destinée au financement de la formation professionnelle des travailleurs handicapés accueillis par les ESAT. Cette cotisation volontaire à l'Anfh est possible pour les établissements adhérents au titre du 2,1%, à hauteur de 4,8% de la masse salariale.

1. Établissements et services d'aide par le travail.

Des actions de formation clés en main



Accompagnement des réformes

L'Anfh offre aux responsables formation et aux directeurs des ressources humaines des établissements adhérents un ensemble d'outils et de services visant à les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers. Pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des politiques RH-formation, l'Anfh accompagne les établissements hospitaliers dans leurs démarches en mettant gratuitement à leur disposition de nombreux outils méthodologiques et informatiques.



AFR, AFN et Actions Coordonnées régionales ou nationales

L'offre de formation proposée par l'Anfh à ses adhérents s'articule autour d'Actions de formation nationales (AFN), fruit notamment d'un partenariat entre l'Anfh et la Direction générale de l'offre de soins (DGOS), et d'Actions de formation régionales (AFR) et/ou coordonnées bâties par les délégations régionales Anfh. Les Actions de formation régionales et nationales sont financées sur les fonds mutualisés par l'Anfh.

> Les Actions de formation régionales (AFR) et actions coordonnées.

Construites par les instances régionales, les délégations régionales et les adhérents, avec l'appui des conseillers de l'Anfh, les Actions de formation régionales et actions coordonnées s'appuient sur une dynamique de mutualisation pour le financement et/ou la constitution des groupes de formation.

> Les Actions de formation nationales (AFN) et actions coordonnées.

Chaque année, l'Anfh développe des Actions de formation nationales qui tiennent compte des priorités de formation fixées par le ministère des Solidarités et de la Santé, en lien avec les grands enjeux de santé publique, et des attentes exprimées par les acteurs du terrain. Les AFN ont vocation à initier, innover et expérimenter des dispositifs pédagogiques, en lien avec les préoccupations du terrain repérées par les délégations régionales de l'Anfh.

Plus de détails sur anfh.fr : www.anfh.fr/formation-anfh

Des projets, mobilisant des financements spécifiques, sont régulièrement engagés au niveau régional ou interrégional par les délégations Anfh. Ces projets proposent aux adhérents une offre de prestations de formation, souvent couplée à des prestations de conseil personnalisées, sur des thématiques nouvelles, innovantes ou structurantes pour le secteur.

Informers les adhérents



La lettre de l'Anfh

L'Anfh diffuse à l'ensemble de ses adhérents un magazine trimestriel, *La Lettre de l'Anfh*, qui aborde sur seize pages l'actualité de la formation des établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics. Les numéros de *La Lettre de l'Anfh* sont disponibles sur Anfh.fr, avec abonnement.



Informers les agents et les établissements

Dépliants, guides, affiches... L'Anfh édite de nombreux documents d'information qui permettent de mieux comprendre les opportunités de la Formation professionnelle tout au long de la vie. Ils sont disponibles pour les établissements adhérents sur simple demande auprès de la délégation régionale Anfh ou à partir d'Anfh.fr.



Les podcasts :

Plongez dans les podcasts de l'Anfh pour vous immerger dans le quotidien des métiers méconnus de la Fonction publique hospitalière et vous abreuver du savoir de spécialistes sur des enjeux clés pour l'avenir de la FPH.

Les collections :

Les essentiels : 6 métiers méconnus de la FPH.

Les éclaireurs : 5 penseurs de la santé publique.



www.anfh.fr

Conçu comme un portail d'information sur les politiques formation / ressources humaines / compétences des établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, le site de l'Anfh permet aux internautes d'interagir et d'avoir un accès facile et rapide à de multiples contenus : vidéos, photos, documentations, brochures à télécharger. De nombreuses fonctionnalités sont proposées : création d'un espace personnel, accès à des espaces collaboratifs, utilisation de la plateforme dématérialisée des achats de formation, accès vers les différents sites et publications de l'Anfh.



La plateforme e-formation

Pour les établissements et salariés de la Fonction publique hospitalière qui ont la possibilité de continuer à se former à distance, l'Anfh lance son espace digital de formation : la plateforme Learning Management System (LMS). Cet espace digital, matérialisé à travers une bibliothèque de contenus e-learning Anfh, vient compléter les dispositifs de ressources en présentiel de l'Anfh autour de six thématiques : qualité de vie au travail, soins sans consentement, troubles du comportement de la personne âgée, mission zéro risque, série H et vis ma vie de cadre.

Des guides pour les acteurs de la formation

1 Coordination de la formation dans les GHT

Dans le cadre de la mise en place des Groupements hospitaliers de territoire (GHT), l'Anfh propose un guide, constitué de 14 fiches thématiques, qui a pour ambition d'aider les établissements membres de GHT à décrypter ce nouveau dispositif, de les éclairer sur les choix à effectuer et de leur fournir des pistes opérationnelles de coordination de la formation.

2 Des fiches pratiques sur les droits et les modalités d'utilisation du CPF

Ces fiches pratiques ont pour objectif de faciliter la mise en œuvre du CPF au sein des établissements. Elles en rappellent les principaux enjeux et précisent ses modalités d'application pour les établissements.

3 Un guide sur l'éligibilité

Ce guide s'attache à définir les éléments d'analyse qui permettront d'apprécier le caractère éligible d'une action de formation.

4 Le guide des métiers

Guide de référence sur les métiers de la Fonction publique hospitalière, il propose aux professionnels du secteur et à un large public de s'informer sur les conditions d'accès aux métiers (recrutement, diplômes...), d'identifier les possibilités de mobilité dans une logique de parcours professionnel et d'accompagner les pratiques professionnelles (GPMC, FPTLV, CPF).

L'ensemble des guides méthodologiques et publications de l'Anfh et de ses délégations sont accessibles à partir d'Anfh.fr

5 Le guide sur l'apprentissage

Ce guide vous renseigne, étape par étape pour tout savoir sur l'apprentissage dans la FPH.

Outils les services RH



Plateforme en ligne pour l'achat de formation ALFRESCO

La plateforme d'achat en ligne de l'Anfh est conçue pour sécuriser et simplifier les achats de formation des adhérents de l'Anfh. Disponible sur le site *Anfh.fr*, cette solution informatique est exclusivement dédiée à l'achat de formations. La plateforme de l'Anfh offre la possibilité de gérer l'ensemble de la procédure d'achat : publication des appels d'offres ou consultation en direct d'un ou plusieurs organismes de formation, échanges avec les organismes candidats, modification de cahiers des charges, réception et ouverture des plis, attribution du marché, archivage... Avantage supplémentaire, elle dispose de fonctionnalités de partage de documents (cahiers des charges, conventions...), favorisant ainsi la mutualisation des expériences et bonnes pratiques avec d'autres établissements.

Plateforme achats de l'Anfh :
plateforme-achats.anfh.fr



Logiciel Gesform Evolution

Le logiciel Gesform Évolution est un outil centralisé avec une gestion par profil, qui permet de gérer de la GPMC à l'entretien professionnel, l'entretien formation et le recueil des besoins, en passant par la mise en œuvre, le financement et la gestion du plan de formation, jusqu'à la clôture de l'exercice. GE s'adapte en permanence pour offrir de nouvelles fonctionnalités aux établissements adhérents, et notamment aux besoins de l'entretien professionnel.



Les cartographies des métiers

À l'heure où le paysage sanitaire, social et médico-social se transforme, la gestion des métiers est importante. Dans ce contexte, l'Anfh développe depuis 2012 un dispositif de cartographie des métiers permettant d'éclairer les réflexions stratégiques des établissements, des instances et de leurs partenaires sur les perspectives métiers... Les cartographies des métiers de la Fonction publique hospitalière (FPH) et l'observation de leurs évolutions contribuent à anticiper les besoins en formation et en compétences dans les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.



Qualité des actions de formation

Qualiopi : accompagnement des établissements dans l'amélioration de la qualité des actions de formation et dans la certification Les instances de l'Anfh ont validé le projet d'accompagnement des établissements adhérents de l'Anfh à l'amélioration de la qualité de leurs actions de formations. Compte tenu des évolutions réglementaires pour la liberté de choisir son avenir professionnel, l'Anfh accompagne ses établissements adhérents avec un triple objectif :

- > poursuivre la dynamique impulsée par le référencement Datadock;
- > favoriser l'obtention de la certification Qualiopi de ses établissements adhérents;
- > inscrire et afficher sa « politique qualité » dans le nouvel environnement de

la formation professionnelle continue. Pour rappel : depuis le 1er janvier 2022, la certification Qualiopi est exigée aux organismes de formation souhaitant bénéficier des fonds publics ou mutualisés (OPCO, subventions État, Région, etc.).

LA ForMuLE : Centrale d'achat Anfh

L'Anfh étant une centrale d'achat de prestations de formation, elle passe et contractualise des marchés de formation pour le compte des établissements adhérents. Aucune mise en concurrence n'est à réaliser par ces derniers lorsque l'achat a été réalisé par l'Anfh. Dans le cadre de cette démarche d'accompagnement, l'Anfh s'est dotée d'un outil de commande en ligne permettant aux adhérents de consulter l'offre de formations achetées par l'Anfh et de commander des sessions dans le cadre des marchés publics attribués par l'association.

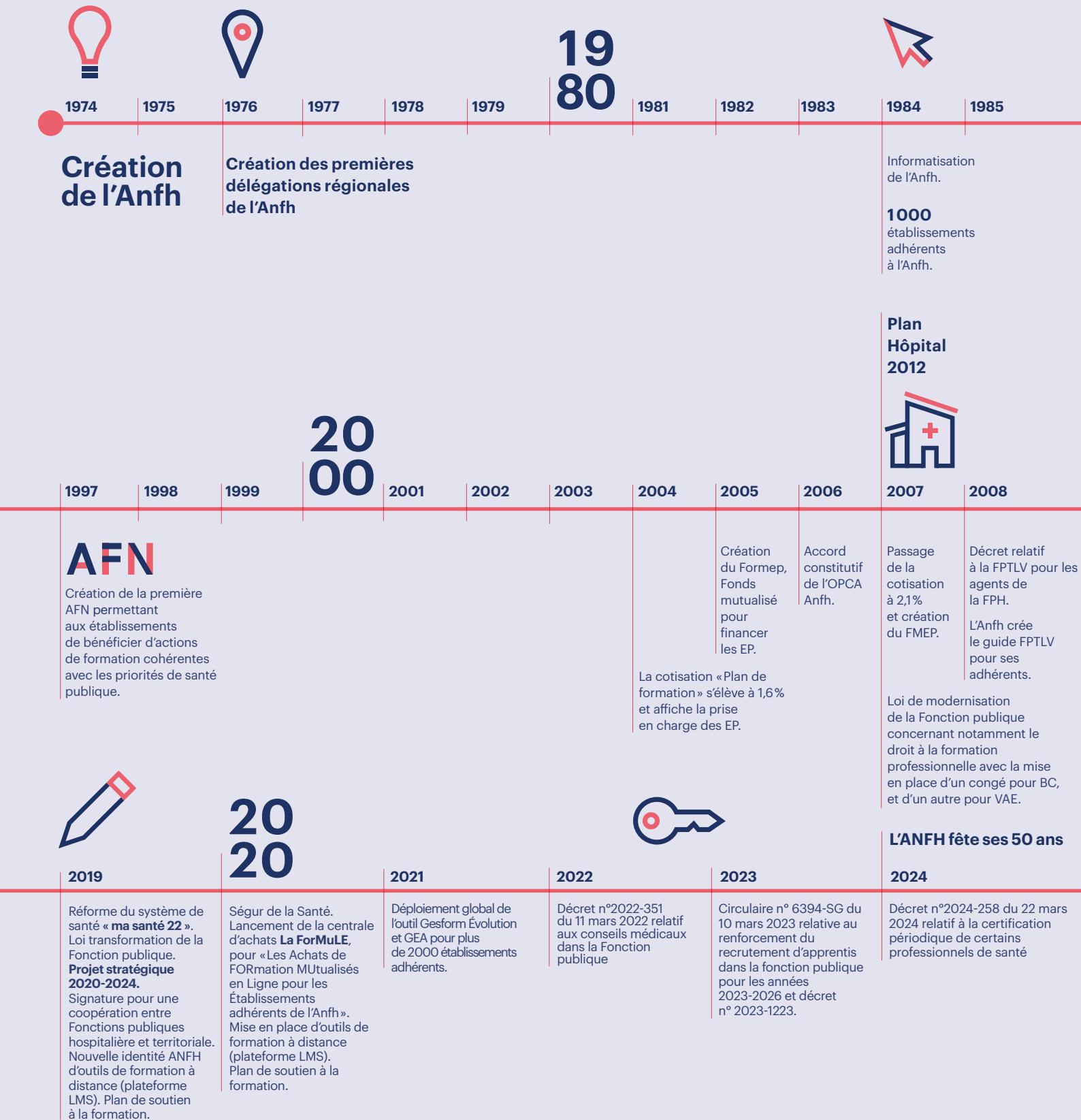
Centrale d'achats de l'Anfh :
laformule.anfh.fr

Le portail agent

Initiée en 2024 et en cours de développement, la plateforme «agents» a pour objectif de fournir à chaque agent de la Fonction publique hospitalière couvert par l'Anfh un espace dématérialisé d'information et de gestion sur les domaines de la formation et de l'évaluation professionnelle.

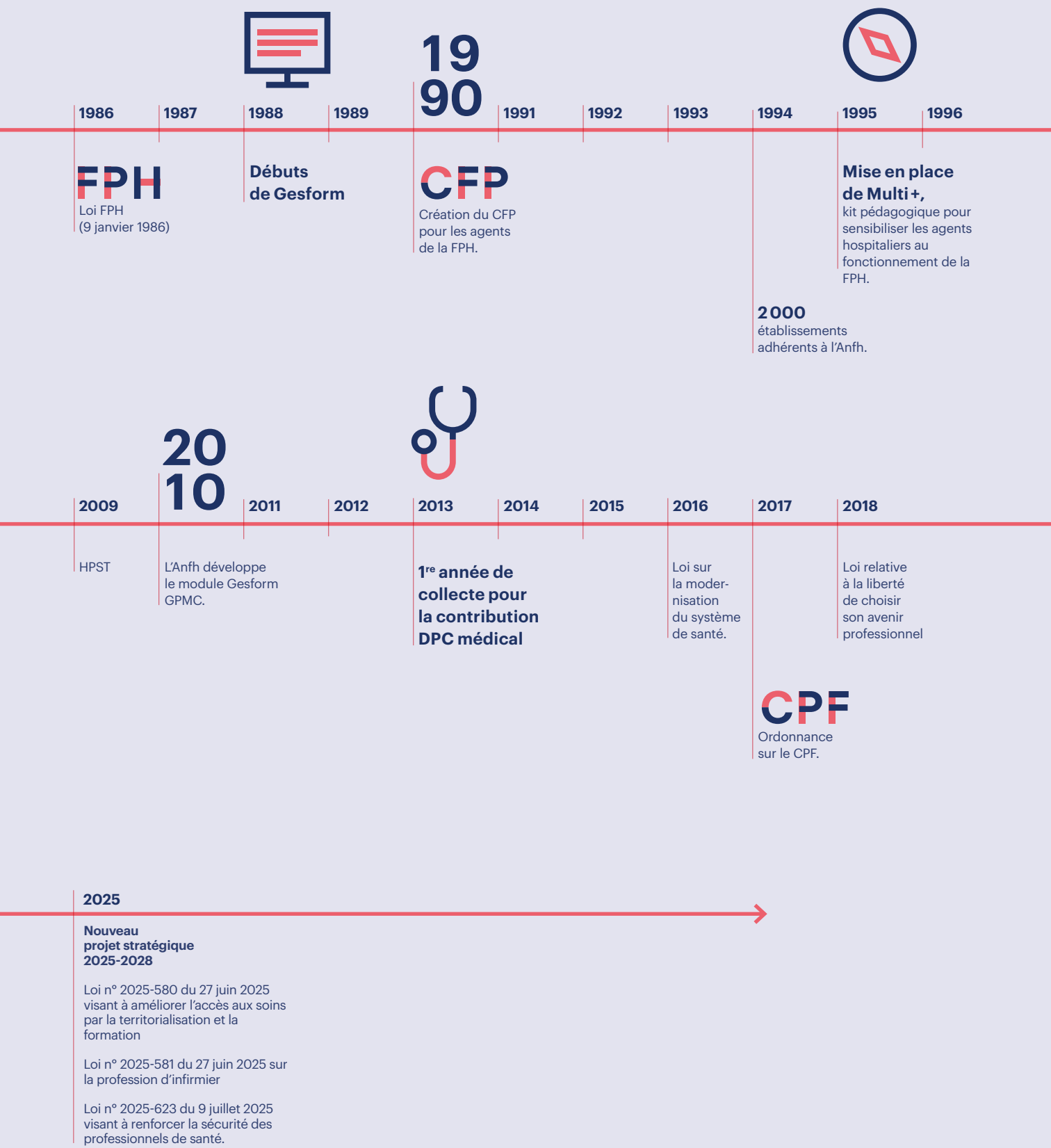
Un peu d'histoire...

L'Anfh s'est construite pas à pas,
se modernisant et améliorant ses services
au fil des ans. Quelques dates-clés.



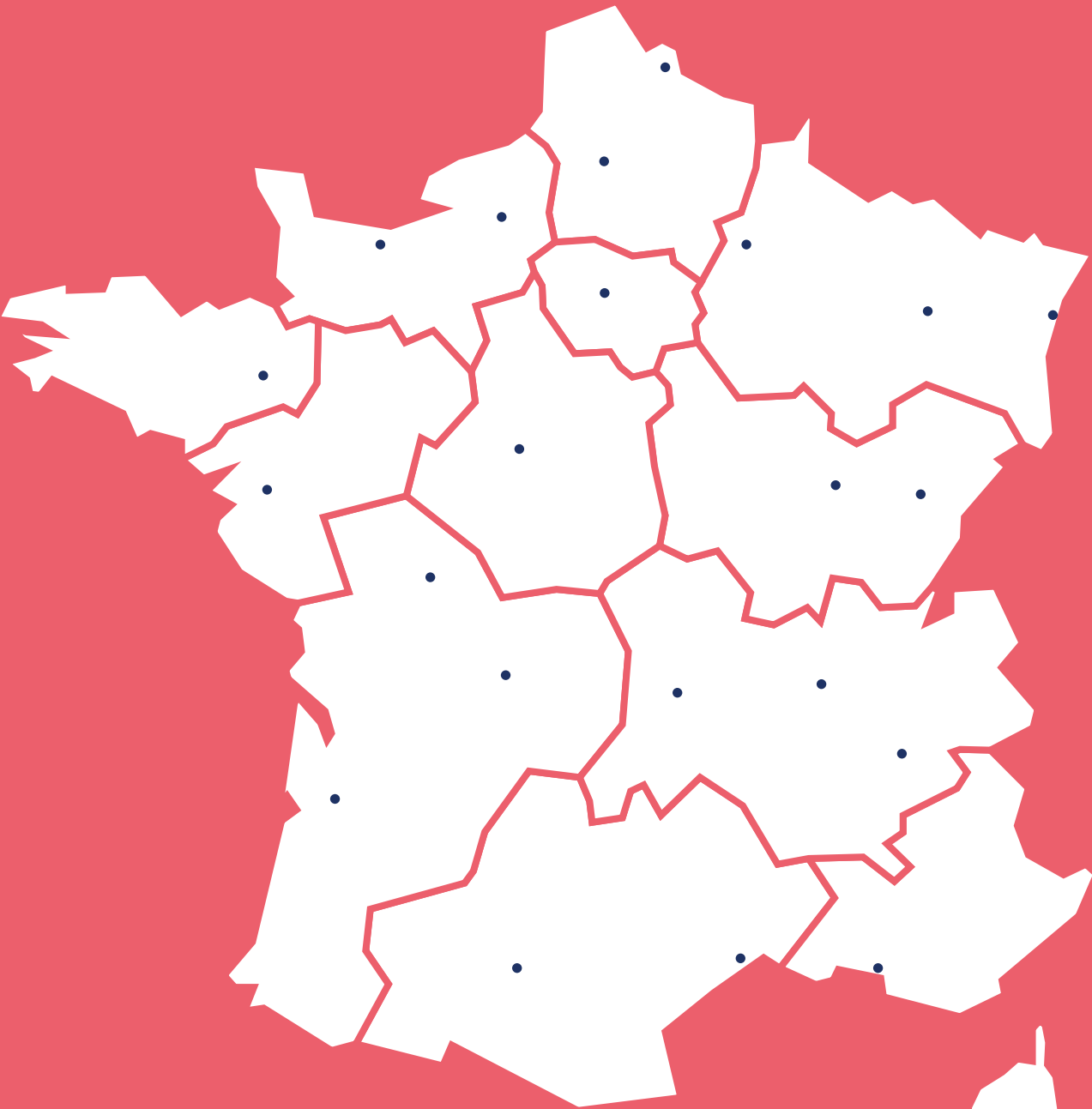
Glossaire

AFN Action de formation nationale	FPTLV Formation professionnelle tout au long de la vie	VAE Validation des acquis de l'expérience	CPF Compte personnel de formation
BC Bilan de compétences	EP Études promotionnelles	CFP Congé de formation professionnelle	FMEP Fonds de mutualisation pour le financement des études professionnelles



L'Anfh

16 délégations régionales
regroupant 26 délégations
territoriales



DOM-TOM



GUYANE



GUADELOUPE



MARTINIQUE



Océan Indien



ST PIERRE & MIQUELON

Anfh

–

Siège

265, rue de Charenton
75012 Paris

–

01 44 75 68 00
communication@anh.fr
www.anh.fr

